NUMÉRO 7. — ANNÉE 1846. NEUCHATEL, 12 FÉVRIER.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement: L. 4» 4ˢ par an.

Les personnes qui auront des articles à faire insérer dans la Feuille de la semaine prochaine, sont invitées à les remettre au bureau jusqu'au lundi avant 9 heures du matin, faute de quoi ils seront renvoyés à la semaine suivante.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 5 février.

1. MM. Jacob Barth père et trois de ses fils: Henri, Nathan et Maurice Barth, tous de Hegenheim département du Haut-Rhin, négocians domiciliés à la Chaux-de-Fonds se sont associés en nom collectif sous la raison de J. Barth et fils, pour s'occuper de la fabrication et de la vente de l'horlogerie. Cette société a commencé le 1er décembre dernier et durera pendant un temps indéterminé. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 27 janvier 1846.

Greffe de la Chaux-de-Fonds.

2. Conformément au réglement sanitaire du 27 février 1839, la chancellerie d'état informe le public que M. Auguste Depierre, domicilié au Locle, a été autorisé à s'établir en qualité de chef de pharmacie. Donné au château de Neuchâtel, le 28 janvier 1846.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

3. Ensuite d'une direction que lui a donnée, le jour sous date, la vénérable chambre matrimoniale de Valangin, demoiselle Marianne Racle, de la Neuveville au canton de Berne, domiciliée au Locle, fait par le présent assigner le sieur François-Dominique Delmotte, Français d'origine, son fiancé, ci-devant domicilié au Locle, mais dont le domicile actuel est inconnu, à comparaître personnellement devant la dite vénérable chambre matrimoniale à l'hôtel-de ville de Valangin, les mercredis 25 février 25 mars et 29 avril 1846, pour prmière seconde et tierce instances, les trois jours à 9 heures du matin, pour répondre à la demande que l'instante lui formera aux fins d'obtenir la rupture des promesses de mariage contractées entre eux et qui ont été publiées au Locle les 18, 25 octocre et 1er novembre 1840. Cette demande sera fondée sur la fuite de Delmotte, l'abandon dans lequel il a laissé sa fiancée, son refus d'exécuter les promesses de mariage contractées entre eux, et sur tous et tels autres motifs qui seront articulés à l'ouverture de l'action à la réfusion des frais de laquelle on conclut. Valangin le 28 janvier 1846.

C.-G. GABEREL,
Secrétaire de la vén. chamb. matrim. de Valangin.

4. Pour se conformer à une sentence de direction à elle donnée le jour sous date par la vénérable chambre matrimoniale de Valangin, dame Louise née Zeb, femme de Charles-Louis Montandon, du Locle et de Travers, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, fait par le présent assigner le dit Charles-Louis Montandon son mari, absent du pays et qui doit être engagé au service de Naples, à comparaître personnellement devant la dite vénérable chambre matrimoniale à l'hôtel-de-ville de Valangin, les mercredis 25 février, 25 mars et 29 avril, 1846 pour la première, seconde et tierce instances, les trois jours à 9 heures du matin, pour répondre à la demande que l'instante lui formera aux fins d'obtenir par le divorce la rupture des liens matrimoniaux qui les unissent. Cette demande sera fondée sur la désertion malicieuse du mariage dont son mari s'est rendu coupable, sur son ivrognerie, les mauvais traitemens qu'il a exercés contre l'instante, ainsi que sur tous et tels autres motifs qui pourront être articulés en temps et lieu: l'instante conclura aussi à ce que le vénérable tribunal lui adjuge la garde et l'éducation de l'enfant issu de son union avec ledit Montandon, moyennant une pension alimentaire que ce dernier sera condamné de lui payer et à ce qu'il soit chargé aussi des frais et dépens de la demande. Valangin, le 28 janvier 1846.

C.-G. GABEREL, *greffier.*
secrétaire de la vén. chambre matrim. de Valangin.

5. Pour se conformer à une sentence de direction à elle donnée le jour sous date par la vénérable chambre matrimoniale de Valangin, dame Augustine née Dumont, femme de Charles-Louis Juvet, de Buttes, et de la Côte-aux-Fées, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, fait par le présent assigner le dit Charles-Louis Juvet son mari, dont le domicile est inconnu, à comparaître personnellement devant la dite vénérable chambre matrimoniale à l'hôtel-de-ville de Valangin les mercredis 25 février, 25 mars et 29 avril 1846 pour première, seconde et tierce instances, les trois jours à 9 heures du matin, pour répondre à la demande que l'instante lui formera dans le but d'obtenir une séparation de corps et de biens d'avec son dit mari pour le temps qu'il plaira au vénérable tribunal de fixer. Elle fondera sa demande sur les mauvais traitemens dont elle a été l'objet et sur l'abandon de son mari ainsi que sur tous autres motifs qui pourront être articulés en temps et lieu et elle demandera que les deux enfants issus de leur union, âgés l'un de 7 ans et demi et l'autre de 5 ans, soient remis à ses soins et à sa garde moyennant une pension à lui payer par son mari, elle conclura également à ce que celui-ci soit condamné aux frais et dépens de la demande. Valangin, le 28 janvier 1846. C.-G. GABEREL, *greffier.*
Secrétaire de la vén. chamb. matrim. de Valangin

6. En conformité d'une direction de la cour de justice de la Chaux-de-Fonds et d'un arrêt du conseil d'état, le sieur Edouard Jeanneret, tuteur juridiquement établi à son neveu Ulisse Jeanneret, fils de feu Ulisse Jeanneret et de sa femme Lucie Jeanneret née Robert-Tissot, dont le domicile actuel est inconnu, se présentera devant la cour de justice de la Chaux-de-Fonds qui sera assemblée à l'hôtel-de-ville du dit lieu le mardi 17 mars 1846, dès les 9 heures du matin, pour là postuler au nom de son pupille snsnommé, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de sa mère Lucie Jeanneret née Robert-Tissot, et à ceux de son grand-père maternel Ab.-L. Robert-Tissot. En conséquence tous ceux qui croiront avoir des moyens d'opposition à faire valoir contre cette demande en renonciation sont péremptoirement assignés à comparaître au lieu et à l'heure indiqués, le dit jour, sous peine de forclusion pour les non-comparaissans. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état, Chaux-de-Fonds, le 29 janvier 1846. E. VEUVE, *greffier.*

7. Le sieur Auguste ffeu le sieur François Favre-Bulle, du Locle où il est graveur ayant l'intention de quitter momentanément le pays, où des affaires d'intérêts peuvent réclamer son intervention, a jugé convenable, afin de ne pas les laisser en souffrance, de se constituer un représentant légal; dans ce but et à sa demande formelle, l'honorable cour de justice du Locle lui a nommé comme curateur, en audience du 23 janvier 1846, M. le justicier Jules Huguenin-Willemin, capitaine de carablniers au Locle, auquel devront donc s'adresser toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire au pupille, et qui ne reconnaîtra d'ailleurs comme valide aucune convention arrêtée sans sa participation. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état; au greffe du Locle, le 30 janvier 1846. FAVARGER, *greffier.*

8. A son audience du 30 janvier 1846, l'honorable cour de justice du Locle, statuant sur la demande que lui a adressée le sieur Fréd.-Ate Robert, dégrossisseur monteur de boîtes en ce lieu, lui a établi un curateur officiel en la personne de son oncle M. Emilien Sandoz, propriétaire au Locle, qui ne reconnaîtra valable aucun marché que pourrait faire son pupile sans l'autorisation directe du curateur nommé. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état, au greffe du Locle, le 30 janvier 1846. FAVARGER, *greffier.*

9. Ensuite de l'attouchement de décret fait par le nommé Daniel Mohr. maître charpentier domicilié à Auvernier, le conseil d'état, par son arrêt du 26 janvier courant, a ordonné que la masse du prénommé soit liquidée sommairement et aux moindres frais possibles. En conséquence, M. le baron de Pury, maire de la Côte, fait par le présent avis assigner tous les créanciers du dit Daniel Mohr à se présenter dans la maison de commune d'Auvernier, le mercredi 25 février prochain, à 9 heures du matin, pour y faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au greffe de la Côte, le 31 janvier 1846.

F.-A. BULARD, *greffier.*

10. M. Philippe-Henri Matthey-Doret, juge suppléant au Locle, informe le public qu'à la date du 13 juin 1845. il a été établi curateur en cour de justice du Locle. au sieur Jules-Louis Mathey-Doret, demeurant au même lieu, et qu'en cette qualité il désavouera toute espèce de convention faite avec le pupille sans la participation du curateur. Donné au greffe du Locle, le 22 janvier 1846.

FAVARGER, *greffier.*

11. Le sieur Louis fils de feu David-Louis Jeanjaquet, voiturier domicilié à Boveresse, ayant demandé et obtenu d'être pourvu d'un curateur, la noble cour de justice du Val-de-Travers a établi, le 17 janvier 1846, en cette qualité, le sieur Alphonse Dubied, demeurant à Boveresse, lequel annonce au public qu'il envisagera comme nuls et non-avenus toute confiance, marchés et conventions souscrits par le dit pupille sans son autorisation expresse. Le curateur invite en outre tous les créanciers du dit Louis Jeanjaquet à lui faire connaître leus prétentions contre ce dernier le plus prochainement possible, aux fins de pouvoir procéder au règlement des affaires de son pupille. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état au greffe du Val-de-Travers, le 23 janvier 1846.

J.-P. BÉGUIN, *greffier.*

12. Le gouvernement de Neuchâtel, par son mandement en date du 5 janvier courant, a accordé le décret des biens du sieur conseiller Simon, ffeu David-Frédéric Cosandier, et de Julie née Perret son épouse, domiciliés à la Brévine, pour satisfaire leurs créanciers, et M. P.-H. Mathey-Doret, maire de la Brévine, a fixé la journée des inscriptions de ce décret au jeudi 26 février prochain. En conséquence, tous les créanciers des mariés Cosandier sont péremptoirement assignés par cet avis, à se rencontrer le dit jonr, dès les neuf heures du matin, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Brévine, par devant mon dit sieur le maire et les juges égaleurs par lui nommés, munis de titres et répétitions contre les discutans pour les faire incrire et être ensuite coloqués selon leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de la Brévine, le 22 janvier 1846.

J.-F. HUGUENIN.

13. Par son mandement en date du 21 janvier 1846, le conseil d'état ayant ordonné le décret des biens de Samuel Hurtig, de Kriechenwyl, canton de Berne, fermier au Landeyeux, rière Boudevilliers, d'où il est parti clandestinement, M. de Montmollin, maire de Valangin, a fixé la journée pour la tenue de ce décret au vendredi 6 mars 1846, jour où tous les créanciers du dit Sa-

muel Hurtig sont requis de se présenter à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné pour recevoir la publication requise. Valangin, le 26 janvier 1846.

C.-G. GABEREL, *greffier*.

Fin de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. Lundi 23 du courant, à 4 heures de la soirée, à l'hôtel de St.-Blaise, il sera procédé à la vente à la minute, sous de favorables conditions, des immeubles ci-après appartenant au sieur Monnier-Dardel, savoir :

1° Une maison d'habitation sise dans le haut du village de St.-Blaise, comprenant un logement ; elle joûte d'uberre le sieur Fritz Dardel, de joran le sieur François Veluzat.

2° Une vigne à Burguillard, contenant un ouvrier, de vent le chable Clottu, de joran M. le justicier F.-A. Dardel, et d'uberre M. le capitaine A. de Dardel.

3° Une dite à Pellu, contenant un et demi ouvrier, de vent et joran des chemins, de bise M. l'ancien A. Davoine, et d'uberre M. l'ancien Fr. Virchaux.

4° Une dite à Chair-d'âne, contenant un ouvrier ; de vent Fr. Dardel, de joran un chemin, de bise Sam. Dardel, et d'uberre Elie Sandoz.

5° Une dite à Rochette, contenant un fort ouvrier, de vent Fr. Dardel, de bise Sam. Dardel, et d'uberre une issue.

6° A Chevalereux rière Marin, un champ contenant deux tiers de pose, de vent les hoirs d'Isac Jeanhenry, de joran Mad. l'ancienne Jeanhenry, de bise le sieur B. Bertram, et d'uberre Mad. Dardel-Petitpierre.

7° A l'Etang près Montmirail, un pré contenant environ une pose ; de vent et d'uberre le domaine de Montmirail, de joran M. Ch.-A Dardel, et de bise Mad. l'ancienne Jeanhenry.

S'adresser pour voir les immeubles au propriétaire à Hauterive, et pour les conditions de la vente au greffe de St.-Blaise. — Les amateurs sont prévenus qu'il n'y aura pas de huitaine pour surenchérir, et qu'en cas d'offres suffisantes la vente sera définitive.

2. L'hoirie de feu Franç.-Antoine Borel, offre à vendre le domaine qu'elle possède aux Prises, rière Couvet, dans une superbe position, consistant en une maison ayant deux beaux et grands logemens, un enclos garni d'arbres fruitiers, une bonne fontaine permanente, d'un entretien facile et peu coûteux, avec environ vingt-six poses de terres labourables et une parcelle de forêt bien boisée d'une pose et demie. Pour d'ultérieurs renseignements on est prié de s'adresser à MM. Zélim ou Ferdinand Borel frères, demeurant aux dites Prises, chargés de recevoir jusqu'au 31 mai prochain, les offres qui pourraient être faites.

3. Le samedi 28 février courant, à 3 heures après-midi, on exposera en vente au greffe de la Côte, une vigne située rière le district d'Auvernier, lieu dit à Combe, contenant environ trois ouvriers, joûte en joran M. Amandus Perrochet, de bise M. Alexandre de Chambrier, et des deux autres côtés le ruisseau.

4. En vente, pour entrer en jouissance en St.-Georges 1846, l'auberge de la Balance à St.-Martin, au Val-de-Ruz; elle est très-agréablement située et est accompagnée de toutes les dépendances nécessaires et entourée d'un grand verger planté d'arbres fruitiers en plein rapport et de deux beaux jardins. Cet immeuble sera vendu suivant l'usage de la localité, à la huitaine, qui commencera le 16 février courant, dans le cabaret de M. le capitaine Eward, à Chézard, et la minute est déposée chez M. le notaire Alexandre Eward, qui donnera d'ailleurs tous les renseignements, ainsi que M. Charles Monnier, au Locle, propriétaire de cette auberge.

5. M. Louis de Merveilleux, agissant au nom de son frère M. Auguste de Merveilleux domicilié à Berlin, exposera en vente à la minute, en l'étude de M. L. Jacottet, notaire à Neuchâtel, et le vendredi 20 février courant, à 3 heures de l'après-midi. Une vigne située à la Recorba, quartier des Sablons, territoire de cette ville, de la contenance d'environ dix ouvriers dont 4½ en vigne et 5½ en verger, le tout limité de vent par M. de Sandoz-Rollin, de joran et uberre par la grande route tendant à la Chaux-de-Fonds, et de bise par M. Frédéric Reutter, maître menuisier. S'adresser pour voir la dite vigne et les conditions de la vente au dit M. L. Jacottet, notaire.

6. Une maison au haut du village de Bevaix, ayant deux logements, chaque logement a une chambre, un cabinet, une cuisine et une cave, une terrasse pour le logement du haut derrière; il y a environ quatre émines de terre labourable plantées d'arbres fruitiers qui joutent la maison, et un petit jardin devant la dite. S'adresser à Henri Lerch, à Bevaix, qui fera voir la maison, et qui fera connaître le propriétaire.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. La direction de l'arsenal fera vendre à l'enchère, le jour de la foire de Neuchâtel, quelques vieux affûts avec leurs avant-trains. L'enchère aura lieu derrière le poids public, et commencera à 11 heures du matin.

8. Par suite du décès de Lafargue, en son vivant maître ferblantier à Pontarlier, on vendra à la requête des héritiers bénéficiaires et aux enchères tout le magasin renfermant une quantité considérable d'outils de toute espèce nécessaires à un ferblantier, ainsi qu'un grand assortiment de meubles neufs. — La vente aura lieu par devant Me Choulet, notaire, à Pontarlier, le 16 février 1846 et jours suivants, au domicile mortuaire du dit Lafargue.

9. La commission des forêts exposera aux enchères vendredi prochain 13 courant, dans la côte de Chaumont, des tas de perches, de sapin, de hêtre et d'alisier; il y aura aussi quelques chars fagots. On se réunira à une heure après-midi au verger des Cerisiers, à l'extrémité du domaine de Pierrabot-dessus.

10. L'administration des travaux publics de la ville de Neuchâtel, informe qu'elle vendra à l'enchère les terres déposées au bord des routes de la banlieue. Cette vente aura lieu le jeudi 19 courant; et on se réunira ce jour-là au chantier de la ville, à 2 heures après-midi.

A VENDRE.

11. Pour un louis pièce, faute d'emploi, les 3 objets suivants: Une paire de jolis pistolets de poche rayés, canons à ruban, une ancienne carabine d'ordonnance à capsules, et une très-bonne guitare à mécanique, avec son étui. S'adresser à la brasserie, à Neuchâtel.

12. Un grand assortiment d'outils de ferblantier. S'adresser à M. J.-H. Petitpierre, messager de ville, sous la voûte au Neubourg, à Neuchâtel.

13. Environ 2000 pots de bon vin rouge 1842, devant être prochainement sortis d'une cave, seront vendus à un prix extrêmement avantageux. S'adresser à M. Borel, instituteur à Cormondrèche.

14. M. Ch. Lichtenhahn est chargé de rappeler au souvenir des amateurs de musique

le CABINET D'ABONNEMENT

de M. Knop, à Bâle. Cet établissement qui compte près de 30,000 œuvres, vient encore de s'augmenter d'un grand nombre de compositions les plus nouvelles, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par le supplément du catalogue général qui vient de paraître. On a la faculté de s'abonner à toute époque pour un an, six ou trois mois, à un prix très-modéré, et chaque intéressé recevra sa musique franco Neuchâtel, au commencement de chaque mois, par son entremise. Le dépôt de musique établi chez lui pour la vente, est composé d'un très-beau choix, tant pour le chant, que pour le piano, violon, flûte et guitare. Dans le même magasin, encore une petite partie pruneaux de Bordeaux à 3½ batz de Suisse la livre ; et toujours un assortiment complet de tout ce qui est analogue à son commerce d'objets d'art et d'industrie.

MAGASIN DE GLACES, SOUS LE TRÉSOR.

15. M. Radunsky, doreur, vient de recevoir de très-belles glaces première qualité, de 5 pieds de hauteur sur 3 pieds, et d'autres de plus petite dimension ; on peut se procurer chez le même des cadres pour les dites, dans tous les genres et tous les goûts, à des prix très-modiques.

16. Une bibliothèque composée de 140 volumes proprement et nouvellement reliés, renfermant un choix des meilleurs ouvrages de la littérature française, savoir :

Illustrations.

Ducs de Bourgogne, Révolution française par Mignet, Voyage autour du monde, Histoire de Napoléon par Norvins, OEuvres de Casimir Delavigne, Histoire de la révolution par Thiers, Mystères de Paris par E. Sue, OEuvres de Lamartine, Louis XIV et son siècle par A. Dumas, la Pologne illustrée, Voyage en zig-zag, les étrangers à Paris, l'Illustration, le diable à Paris, le Journal des journaux, Charles Ier, Echo des feuilletons, Musée des familles.

Format anglais.

OEuvres choisies de Voltaire, Rousseau, Molière, Racine, Regnard, Bernardin de St-Pierre, Boileau, Pascal, Bossuet, Massillon, Malherbe, Lebrun, J.-B. Rousseau, Lafontaine, Victor Hugo, A. Dumas, Corneille, Aimé Martin, Châteaubriand, de Vigny, Demoustier, Mme de Girardin, Lesage, de Ségur, Capefigue, Brillat-Savarin, marquis de Custine, de Staël, etc. — *Traductions :* Dante, Goldsmith, Horace, Fielding, lord Byron, Camoens, Schéridan, Hoffmann, Sterne, Homère.

Romans choisis de :

A. Dumas, Georges Sand, Elie Berthet, Léon Gozlan, Paul de Koch, comtesse Merlin, Charlotte de Sor, Ch. Reybaud, Kératrix, comtesse Dash, Balzac, Alphonse Karr, St-Hilaire, Frédéric Soulié, etc.

Cette bibliothèque, renfermée dans une armoire vitrée, **sera cédée à 40% au-dessous du prix d'acquisition.**

On y joindra, si on le désire, 26 gravures fraîchement encadrées avec leurs enveloppes de gaze pour l'été. Treize de ces tableaux, œuvres de Léopold Robert, Emile Vignol, Wilkin, Cottreau, Guet, Eugène Giraud, Hornung, sont dans des cadres dorés. S'adresser à M. Philippin, notaire à Neuchâtel, d'ici le 20 courant.

17. Mad. la veuve de J.-R. Schmid, née Vuithier, maison de M. Borel-Favarger, rue de l'Hôpital, prévient le public auquel elle se recommande, qu'elle a ouvert un magasin d'épicerie, qui sera pourvu de bonnes marchandises, et à des prix modérés.

18. Chez **Schorp-Neuenchwander,** huile de noix, oranges de Palerme à 14½ batz la douzaine, il a encore en dépôt beaucoup d'extrait d'absinthe à batz 9 la bouteille sans le verre.

19. Deux chars solides pour voiturer, à essieux en fer, l'un neuf et l'autre de rencontre. S'adr. à M. David Stauffer, au faubourg.

20. M. Th. Prince, rue des Moulins, vient de recevoir : huile de Nice, de noix, de quinquet 1re qualité, vin de Malaga, ritte d'Alsace, thé, chandelles 1re qualité, pois de France, tabac et cigares ; son magasin est toujours pourvu de tout ce qui concerne l'épicerie.

SOIERIES.

21. Mlle ROSSELET se trouve comme de coutume très-bien assortie dans les articles de son commerce, et spécialement en **soieries** pour **robes, mantilles,** etc. Elle a en outre un très-beau choix de **châles** et écharpes, fichus, dentelles et blondes, ainsi que divers articles pour la saison, qu'elle recommande aux personnes qui veulent bien se servir chez elle.

22. Mlle Georgine Belenot ayant encore quelques articles à vendre, les céderait à un prix avantageux : tels que laines à broder, dessins de broderie, pantouffles commencées, descente de lit, couvre-pieds, coussins, dentelles, blondes noires, cols brodés, bonnets; ouvrages au crochet et filoches, garnitures de bourses, perles métalliques, dites de Venise, etc. Sa demeures est chez Mlles Borel, maison de M. Berthoud-Fabry, rue de Flandre, no 6.

HENRIETTE TRAISER,

maison de M. de Tribolet, rue des Epancheurs.

23. Sera pour cette foire bien assortie de tous les articles qui composent son commerce, savoir:

Mérinos unis, brochés et imprimés en ¾ et 4/4, mérinos noirs.

Dits français en plusieurs couleurs, dits noir-moiré.

Orléans brochés, Carolines, et crêpes-rachel.

Poil de chèvres, satin zéphir, Clermon.

Mousselines laine et barèges variés fort jolis.

Tartans, flanelles, peluches, futaines et doublures.

Grand choix d'indiennes, cotonnes, toiles coton et fil, nappage-coton.

Jaconnats, nanzou unis et brochés, mousselines, dits en coupon et pour rideaux.

Dentelles depuis ½ batz l'aune, tulles en bandes et en pièces.

Bandes indéplissables, cols, bonnets, mouchoirs de poche brodés et à rivières.

Cravates en batiste blanches et en couleurs, pour messieurs.

Châles d'hiver et d'été.

SOIERIES:

Gros de Naples en différentes largeurs, gros d'Orléans, taffetas, marcelines, lévantine et florences; assortiment de cravattes et fichus, depuis 4½ batz jusqu'à ffee 10, rubans en tout genre.

Tricots coton et laine, pour messieurs, dames et principalement pour enfants, brassières depuis 4½ batz pièce et petits bonnets, ainsi que nombre d'autres articles dont le détail serait trop long.

Voulant liquider quelques articles, on la trouvera très-coulante dans les prix.

Pour compléter son assortiment de gants, elle vient de recevoir de Paris de jolis gants peau blancs pour messieurs et dames.

24. La vente en faveur des habitants de la Côte-aux-Fées aura lieu le mardi 17 février, chez Mme Terrisse-Vaucher, rue des Epancheurs. Les dames qui ont la bonté de travailler pour cette vente, sont priées d'envoyer leurs ouvrages, d'ici au 14 courant, chez Mmes Guillebert, Terrisse, Mathilde Bourgeois, Elise de Perrot, Louise Chatelain et Caroline Sillimann.

25. On offre à vendre une table en acajou, à 2 tiroirs, 2 battants qui se replient, forme longue, pour mettre devant un canapé, neuve et confectionnée à Paris. Prix 112 ffr. S'adresser à M. Bovet tapissier au Carré.

26. Un propriétaire des environs de la ville s'étant décidé de quitter son train rural, offre à vendre deux bonnes vaches portantes et une belle genisse qu'il a élevée, ainsi que des moutons anglais et des croisés, de même race. S'adresser à M. Anker, à Neuchâtel.

27. Jaq. Wittwer, épicier, nouvellement établi à la Grand'rue, vient de recevoir de la belle ritte grise d'Alsace, première qualité, qu'il cédera à un prix raisonnable. Son magasin est très-bien assorti de marchandises fraîches.

28. Quelques laigres vin blanc 1842 pûr, tout premier et second choix. S'adresser au bureau d'avis, pour connaître le propriétaire.

29. Une grande machine électrique confectionnée par feu M. David-Guillaume Huguenin, maire à la Brévine; on la laisserait à un prix très-modique. S'adresser à son petit-fils Emile Huguenin, chez M. E. Robert-Tissot, rue du Grenier, à la Chaux-de-Fonds.

30. Les personnes qui désireront acheter des vieux poêles, peuvent s'adresser à George Spieser, maître terrinier, à St-Nicolas.

31. On offre à vendre, de la superbe laine de métis non lavée, à un prix bien raisonnable. S'adresser à l'hôtel de commune de Colombier.

Importation directe de Chine,
par Ad. Repingon, 103, Cheapside, Londres.

THÉ NOIR MÊLÉ.

32. Contenant plusieurs variétés de thé noir, remarquables les unes par leur force, les autres par leur parfum, la combinaison du tout formant un thé qui, de l'avis unanime des connaisseurs anglais et étrangers, ne laisse rien à désirer.

Prix du thé noir mêlé 1re qualité fr. Fr. 6.
» » » Russe » 6.
» » » noir mêlé 2de qualité » 4»50.
» » » vert » 9.
le catty d'une livre anglaise.

Dépôt pour le canton chez les confiseurs suivants: MM. Ph. Suchard, à Neuchâtel, Ch. Breitmayer, Chaux-de-Fonds, et Bernard Meyer, au Locle.

33. A. Juvet, sous l'auberge du Poisson, sur la Place, prévient le public et particulièrement ses pratiques, qu'il restera pendant la prochaine foire dans son magasin sur la Place, et n'occupera pas pendant cette foire seulement, les bancs qu'il occupe ordinairement près de la promenade noire. Son magasin est toujours bien assorti en articles de son commerce, tels que terre de pipe, faïence, verrerie et terre commune. — Le même offre une belle natte en fine paille, de 9 pieds 4 pouces de longueur, sur 5 pieds 6 pouces de largeur, et quantité d'autres de plus petite dimension à 1 batz le pied carré.

34. Les personnes qui désireront se procurer de bons pois et haricots (coquelets), sont priées de s'adresser au sieur Girard, de Savagnier, qui se tient tous les jeudis aux halles à Neuchâtel.

35. A vendre, de belles pommes de diverses espèces. S'adresser à la portière de chez M. le comte Fritz de Pourtalès.

36. Mlle Knuchel vient d'envoyer à son dépôt maison de Chambrier, rue du Coq-d'Inde, un nouvel assortiment de gants pour messieurs et dames.

CHEZ Mlle L. LYANNA,

SOUS LE TRÉSOR.

37. Reçu nouvellement un grand choix de cotons à tricotter en tous genres, filoselle de Turin, laines à tricotter et à broder, canevas de toutes qualités, soie à coudre et à broder, cordonnet et garnitures de bourses dans les goûts les plus nouveaux, perles métalliques, dites de Venise et geais; un beau choix d'ouvrages en tapisserie commencés, dits en perles sur canevas et carton de Bristol. Bas anglais pour dames et enfans, ainsi que toutes les fournitures pour les ouvrages d'utilité et d'agrément.

38. Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de très-beau papier blanc qu'il vendra à batz 36¼ la rame, et batz 2 la main; il en a également au prix de batz 42 la rame et batz 2½ la main; ainsi qu'une forte partie de petits carnets à batz 7¼ la douzaine avec couverture en carton et batz 6½ avec couverture simple. Le même est toujours bien assorti en toutes espèces de cahiers pour écoliers, blancs et lignés à des prix très-modérés.

L. LAUTERBURG,
en face de l'hôpital bourgeois.

39. Chez J.-A. Ammann, ruelle Fleury, divers outils pour laboureurs, vignerons et jardiniers, serrures et fermentes pour bâtimens, des cremaillères, sabots et semelles de sabots, balanciers grands et petits, poids de 25 et de 50 lb.; ces articles sont neufs et d'occasion, ainsi qu'une nouvelle partie de souliers et bottines, semelles en bois, garniture en feutre et en toile. Le même continue d'acheter le vieux fer, cuivre, laiton et plomb à leur juste valeur.

40. On offre à vendre des betteraves à Areuse; chez M. Louis Bovet.

41. Le magasin de toilerie de D.-H. Rott, sera dès à-présent constamment assorti en toiles de Hollande, depuis les qualités ordinaires aux plus fines, et en nappages de tout genre.

42. A remettre de seconde main, le Journal *le Siècle*. S'adresser au concierge du Cercle de lecture.

43. A vendre: 1° un bon tas de fumier de bœuf; 2° du foin esparcette, bien conditionné; 3° du vin rouge en bouteilles, première qualité. — Plus, à louer, deux logemens avec jardins et vergers dans le village de Bôle. S'adresser à Victor Huguenin, propriétaire.

44. Claude Ducrettet a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de graines potagères des premiers jardiniers français, graines fourragères de la société d'agriculture de Paris, carottes à collet vert hors de terre et betteraves fourragères, et un beau choix de graines de fleurs; toutes ces graines sont garanties. Il en a formé un dépôt chez M. Berg, messager à St. Aubin, et un chez M. L. Bois, à Môtiers-Travers, et lui-même se trouvera tous les jeudis sur la place du marché à Neuchâtel, pendant les mois de mars et avril.

45. Un matelas, un duvet, un bois-de-lit en sapin, un four de potager, une chaise d'enfant et une rame à broder. S'adresser rue des Moulins, n° 39.

ON DEMANDE A ACHETER.

46. On demande à acheter, de rencontre, une grande chaudière en fer. S'adr. à M. Radunsky, doreur.

A LOUER.

47. Le second étage de la maison de M. Alph. Bouvier, à la rue des Moulins, étant à louer pour la St.-Jean prochaine, pour voir le logement, s'adresser à Mlle Marie Petitpierre, modiste, et pour le prix et les conditions au propriétaire.

48. Pour la St.-Jean, un logement composé d'une chambre, cuisine, portion de cave, chambre à serrer et galetas. S'adresser n° 10, rue des Moulins.

49. De suite et pour la foire, une chambre meublée. S'adresser à Mad. Depierre, près les grandes boucheries.

50. Pour la St.-Jean, un logement au faubourg du lac, à des personnes propres et tranquilles. S'adresser à M. Ganeval.

51. Pour la St.-Jean, dans la maison Virchaux en face du Carré, deux logemens sont à remettre. S'adresser au propriétaire.

52. A louer pour la St.-Jean, au faubourg, ruelle Dupeyrou, un premier étage, remis complètement à neuf, composé de deux chambres, cabinet contigu, cuisine, cave, galetas et autres dépendances. S'adresser à Louise Rieser, dans la dite maison.

53. Pour le mois de mars, ou la St.-Jean, au haut du village de St.-Blaise, un petit logement agréablement situé. S'adresser à Virchaux-Daulte, qui indiquera.

54. A louer, pour la St.-Jean, un logement propre, composé d'une chambre à manger, salon grande alcôve, cuisine, cave, bûcher et chambre aux mansardes pour le linge. S'adresser à J.-P. Michaud, rue de la Place d'Armes.

55. Dès le mois de mars ou la St.-Jean, 2 ou 3 logemens propres, anx 2e et 3e étage d'une maison située au centre de la ville. S'adresser à M. Dardel notaire.

56. Pour plusieurs années un terrain en nature de jardin potager, plantage et vigne, avec quantité d'arbres fruitiers, le tout pouvant contenir environ 24 ouvriers de place. Cet immeuble situé aux portes de la ville, d'une exploitation facile, pourrait convenir à un maître jardinier. S'adr. à M. Dardel, notaire.

57. Un cabinet meublé, chez Mme la veuve Brodt, à la rue de l'Hôpital, maison Ecuyer.

58. Une chambre à cheminée. S'adresser à Decreuze, tourneur rue du Château.

59. A louer pour la St-Jean prochaine, dans la petite maison de M. Petitpierre-Meuron au faubourg, un logement de trois chambres au premier, avec cuisine et dépendances, plus dans la mansarde une jolie chambre à coucher. Aussi pour la St-Jean, au rez-de-chaussée de la grande maison, un petit logement de deux chambres, cuisine et dépendances; pour les conditions, s'adresser au propriétaire, rue de la Place d'Armes.

60. Au centre du village d'Auvernier, 1° pour de suite, ou dès la St-George ou la St-Jean, un logement très-propre, remis entièrement à neuf, ayant 2 chambres, un cabinet, cuisine bien éclairée, chambre à resserrer, galetas, et un bon jardin.

2° Un logement de 6 pièces, très-propre, situé au Praz en Vully, au bord du lac de Morat, dans une position très-avantageuse pour prendre les bains du lac; ce logement jouit d'une belle vue, et l'on cédera si on le désire une portion de jardin.

3° L'on doit s'adresser pour ces deux locations, à J.-N. Burnier, père, à Auvernier. Le même offre à vendre 24 billons de belles planches en chêne très-sec; ayant différentes épaisseurs.

61. Au troisième étage de la maison de Pourtalès-Boive, un logement avec cuisine et dépendances et quatre chambres.

62. Pour la St.-Jean, un logement au second étage, rue de l'Hôpital, composé de 5 chambres, cuisine et dépendances. Un dit même rue composé de 2 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à M. Borel-Wittnauer.

63. De suite, deux chambres à louer, dont l'une est meublée. On demande des personnes paisibles et l'on donnerait la pension au besoin. S'adresser au bureau d'avis.

64. Pour la St.-Jean, le moulin de Colombier avec boulangerie et dépendances. S'adresser, pour le visiter, au meunier actuel, M. J.-F. Kienzlin, et pour les conditions à M. de Meuron-Terrisse, à Neuchâtel. Il sera exigé des bonnes garanties de solvabilité.

65. Pour la St-Jean le 3me étage de la maison ci-devant Roy, près la Balance. S'adresser à M. Rougemont du Tertre.

66. La maison-de-village de Corcelles, comprenant débit de vin et droit de boulangerie, étant à remettre pour la St-Jean prochaine, les amateurs sont invités à se rencontrer le 23 février 1846, à 1 heure après-midi, à la maison d'école du dit lieu.

67. De suite, une chambre avec portion de cuisine. S'adresser à M. H. Perroset, Grand'rue.

68. De suite ou pour la St-Jean, un grand logement situé dans le bas du village de St-Blaise, composé de deux chambres, grande cuisine, mansarde, galetas, caveau et portion de jardin. Une boutique à laquelle on peut ajouter une chambre bien éclairée, et qui a un poêle. S'adresser à Mlle Marianne Clottu dit chez le Père, à Cornaux.

69. A remettre, pour la St-Jean, au second étage de la maison de M. Gustave Meuron, sur la Place-d'Armes, un logement composé de 4 ou 7 chambres avec les dépendances.

70. Au café du Mexique une ou deux chambres meublées, avec cheminée et poêle, donnant du côté du midi.

71. Pour la St Jean, à des personnes soigneuses et tranquilles, le 3me étage de la maison Favarger-Prince, ancien quai du Seyon, composé de 4 pièces, cuisine et dépendances. S'adresser à Fr. Favarger, commissionnaire.

72. On offre à louer à des conditions favorables et dans une des belles parties de la ville, un logement où l'on pourrait entrer de suite, composé de deux chambres, chambre de domestique et chambre à resserrer, cuisine, bûcher et caveau. S'adr. à Mad. Julie Krumm, chez P. Reinhard, rue St Honoré.

73. A louer, d'ici au 20 mars, le jardin potager de la veuve L'Ecuyer. Pour les conditions, s'adresser à elle-même, vis-à-vis du Crêt, à Neuchâtel.

74. Tout de suite, un joli petit logement où l'on ne veut pour locataires qu'une ou deux personnes soigneuses. N° 18, faubourg du lac.

75. Un verger à St.-Nicolas, garni d'arbres fruitiers. S'adresser à Mme la ministre Petitpierre, à l'Evole.

76. Lisette Favre née Schumacher, au premier étage de la maison Mermin près de la Poste, offre à louer une chambre meublée et prendrait des pensionnaires pour la table. On peut s'adresser à elle pour de très-bonnes cantines, ainsi que pour fumer le salé.

ON DEMANDE A LOUER.

77. On demande pour la St-Jean et pour deux personnes, un petit logement composé de 2 chambres bien éclairées et d'une cuisine. Le bureau d'avis indiquera.

78. Une jeune femme seule, avec deux enfans, désire louer une chambre, et pouvoir faire son feu sur le foyer de l'appartement qu'elle occupera. S'adresser à Mme Pury-Guyot, au faubourg.

79. On demande à louer pour de suite ou la St-Jean, un rez-de-chaussée, composé de 3 à 4 chambres soit de compartiments propres à cela ou un premier étage consistant en plusieurs dites, avec cuisine, cave, dépendances, etc., dans une exposition convenable et favorable, au centre de la ville. S'adresser au sieur Quellet, place du Marché, n° 11.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

80. Un jeune homme qui a déjà passé plusieurs années à l'étranger comme valet-de-chambre, désirerait trouver à se replacer en cette qualité; il parle les deux langues et est porteur de bons certificats. S'adresser à M. Duvillar, hôtel des Alpes, à Neuchâtel.

81. Une jeune fille allemande désire se placer maintenant ou plus tard; elle sait faire un ordinaire, coudre et raccomoder les bas, etc. S'adr. à Mme Schuchmann, maison Dirks, au Faubourg.

82. Une bonne nourrice désire se placer de suite ou plus tard. S'adr. à Mme Gross, sage-femme, à St.-Blaise.

83. Un garçon de 14 ans, porté de bonne volonté et intelligent, désire se placer dans une maison où il serait employé comme petit domestique, et où il pourrait apprendre le service. S'adresser à Mme Borel-Favarger.

84. Un cocher arrivant de Paris, muni de bonnes recommandations, désire une place de cocher dans ce pays. Il connaît aussi le service de la table. Le bureau de cette feuille indiquera.

85. Une personne désire une place où elle eût à garder des enfans ou à faire la cuisine; en lui accordant les facilités d'apprendre le français, elle ne demanderait pas de grands gages; elle a déjà été en service à Bâle, et a obtenu de bons certificats. S'adresser chez M. Ador, demeurant chez M. Perrin, rue du Coq d'Inde.

86. On demande pour entrer de suite un domestique qui connaisse la culture de la vigne ; il est inutile de se présenter sans produire un témoignage de moralité. S'adresser au bureau d'avis.

87. Un homme d'âge mûr, connaissant parfaitement le traitement des chevaux et le service intérieur d'une maison, désire se placer en ville ou à la campagne. S'adresser au bureau d'avis.

88. Une jeune fille honnête et de bonnes mœurs, désire se placer de suite en qualité de bonne d'enfans. S'adresser à Mme Pury-Guyot, au faubourg.

89. Un jeune homme qui parle les deux langues aimerait trouver une place de cocher ou de valet-de-chambre; il sait conduire les chevaux, connaît la culture du jardin, etc. S'adresser au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVES.

90. Vendredi 8 février, on a trouvé un sabot de char entre Serrières et Peseux. Le propriétaire peut le réclamer, en le désignant et contre les frais, chez Fr. Zimmermann, à Serrières.

91. On a perdu dimanche 1er février, depuis Cormondrèche jusque chez M. Leuba, à Colombier, un parapluie en soie noire ; la personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter contre récompense à J.-J. Roulet, à Corcelles.

92. On a trouvé près de Valangin un paquet de marchandises qu'on peut réclamer contre désignation et les frais d'insertion, chez Mme veuve Borel, à Valangin.

93. Le jour du marché du 29 janvier, il a été déposé par mégarde sur un char devant l'hôtel du Vaisseau, deux grandes scies à eau ; les personnes qui pourront en donner de indices sont priées de s'adresser à Charles Grandjean, charpentier, à Neuchâtel.

94. Il a été oublié, jeudi 20 janvier dans la soirée, dans la rue des Epancheurs, en face de la Fleur-de-Lys, un tonneau d'extrait d'absinthe de la contenance de 26¾ pots et portant le nº 1345. La personne qui en a pris soin est priée de le déposer chez MM. Jaquet et Bovet, commissionnaires à Neuchâtel, contre bonne récompense.

95. Dimanche 1er février, on a trouvé entre Champreveyre et Neuchâtel, une montre que l'on peut réclamer aux conditions d'usage chez L. Pitiot, maître jardinier, à Champreveyre.

96. Mercredi 28 janvier dernier, on a perdu, sur la route de Neuchâtel à Boudry, un petit voile en tulle noir ; le rapporter contre récompense au bureau d'avis.

97. On a perdu, jeudi soir 29 janvier en sortant du magasin de Mlle Jeanjaquet, rue des Epancheurs, *un corset :* le rendre contre récompense au 2me étage de la maison de la poste.

AVIS DIVERS.

98. L'administration des travaux publics de la ville de Neuchâtel informe que dorénavant la vente des rablons provenant du balayage des rues ne se fera plus à l'amiable, mais qu'elle sera opérée par enchères qui seront annoncées à l'avance. La première de ces enchères a été fixée au jeudi 5 mars prochain, et en conséquence les amateurs sont invités à se rencontrer ce jour dès les 10 heures du matin à la Maladière, endroit où les rablons sont déposés. La lecture des conditions de la vente aura lieu avant l'enchère.

99. La commission des écoles de Quartiers de la Chaux-de-Fonds demande un régent capable et de bonnes mœurs, pour l'école de Valanvron. Il devra entrer en fonctions le 23 avril prochain. Les honoraires du poste sont de 25 louis, sans compter le revenu des mois d'école du soir qui appartient à l'instituteur. L'examen aura lieu à la maison-de-ville, le lundi 2 mars à 1 heure de l'après-midi. MM. les pasteurs Jeanneret et Ladame recevront les certificats des aspirants.

100. M. Levier-Greiff, chirurgien-dentiste, avise l'honorable public qu'il est de retour à Neuchâtel, où il restera jusqu'à la fin de ce mois. On le trouve tous les jours, de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, au second étage de la maison de M. Berthoud-Fabry, rue de Flandres. Il prévient en même temps les familles qui ont pris des abonnemens, qu'il ne pourra pas donner suite à son projet vu le nombre trop restreint de souscripteurs.

101. M. Thury, autorisé par MM. les Quatre-Ministraux, donnera un cours de physique dans l'une des salles du Gymnase. Les personnes qui désireraient suivre ces leçons, dont l'heure sera prochainement indiquée, sont priées de s'inscrire chez M. Philippin, concierge du Gymnase, ou chez M. le libraire Michaud.

102. M. Prince-Wittnauer invite les personnes qui auraient des comptes à règler concernant son magasin de librairie qu'il a remis, de bien vouloir s'adresser à lui-même au premier étage de sa maison.

Il profite de cette occasion pour témoigner sa reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance, et les assurer qu'il en conservera toujours un agréable souvenir.

103. Mme Fatio, ci-devant au magasin de Mme Narbel, continue à confectionner les mêmes ouvrages dans son domicile maison Claparède rue du Temple-neuf.

104. Deux personnes recommandables désireraient trouver à garder une maison de campagne en l'absence des maîtres, pendant une ou plusieurs années; elles se chargeraient aussi de quelque surveillance à leur portée, et exigeraient de faibles rétributions moyennant qu'elles soient logées convenablement. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

105. Mlle Jeanne-Elisabeth Butini, marchande à Peseux, étant dans un état de maladie qui l'oblige à liquider son commerce, et désirant arriver le plus promptement possible au règlement complet de ses affaires, invite par le présent avis toutes les personnes auxquelles elle peut devoir, à bien vouloir se rencontrer munies de leurs titres et comptes, vendredi 20 février courant, à une heure de la soirée, dans son domicile à Peseux ; cela dans le double but, de prendre note de leurs réclamations, puis après avoir pris connaissance de l'état de la masse, d'aviser en commun aux meilleurs moyens d'en opérer la liquidation.

106. Aimé Jacot-Quartier, forgeron-taillandier, prévient le public qu'il occupe maintenant l'établissement de messieurs Borel, à Serrières ; il se recommande à toutes les personnes qui voudront lui accorder leur confiance, pour ce qui concerne son état, savoir : confectionner et réparer les enclumes, les vis de pressoir, pièces de mécanique en tout genre, outils aratoires, sabots, taillanderie, le tout à la garantie et à des prix modiques. Il sera en prochaine foire de Neuchâtel avec un bel assortiment d'outils, et dans le but de faciliter ses pratiques, il continuera de se trouver chaque jour de marché à Neuchâtel toujours bien assorti. Il échange le vieux fer contre des marchandises, et continue de piler la tuile ainsi que le faisait son prédécesseur.

LE COMITÉ DES REDOUTES,

107. *Pour satisfaire au désir qui lui a été généralement exprimé,* donnera, le jeudi 12 février, un troisième bal qui durera jusqu'à une heure du matin. Les billets, dont le prix demeure fixé à 3 fr. de Fe, pour les danseurs et les personnes qui veulent circuler dans les salles, et de 7 1/4 batz pour les spectateurs sur les galeries, seront distribués le jeudi 12 février, jour du bal, dans la petite salle des concerts de 10 heures à midi.

Messieurs les souscripteurs sont également priés de faire réclamer leurs billets.

Hors les heures de 10 à midi, il ne se délivrera plus de billets. *Le secrétaire-caissier.*

108. Ch. Ecuyer, boulanger, demande de suite un apprenti robuste et de bonnes mœurs.

109. Les bains de Neuchâtel sont maintenant chauffés les samedi, dimanche et lundi de chaque semaine.

LA PROVIDENCE DES ENFANS.

Association des pères de famille.

110. Cette institution de prévoyance qui date seulement de la fin de 1841, est justement appréciée des familles. L'état de situation au 31 décembre 1845, présente les chiffres suivans : 17,739 enfans nés depuis 1830, sont inscrits dans les différentes sociétés. Les sommes engagées sur ces enfans s'élèvent à 15,787,726 fr. 51 cent.

Les placemens de fonds ont lieu *avec aliénation,* mais on peut, au moyen d'une prime de *contre-assurance,* se garantir contre la chance de perdre le capital en cas de décès. Cette combinaison de contre-assurance offre aux familles tous les avantages de placement avec aliénation sans pourtant que le capital coure aucun risque.

La *compagnie d'assurances générales* s'engage à le rembourser aussitôt le décès du sociétaire.

S'adresser pour les renseignemens et pour souscrire :

A Neuchâtel à M. Strecker.
A St-Blaise à M. Junier, greffier.
Au Locle à M. Favarger, greffier.
A la Chaux-de-Fonds, à M. Aurèle Perret, voyer.

CHANGEMENT DE MAGASIN

111. M. Edouard Gerster-Fillieux, vient de transporter son établissement dans le magasin de librairie de M. Prince-Wittnauer dont il vient de faire l'acquisition.

Changement de domicile.

112. François Petitpierre, facteur, informe le public que son domicile est actuellement maison Touchon, rue de l'Hôpital.

MARCHANDS FORAINS.

1. Maria Bein, du Tyrol, arrivera pour la foire avec son bel assortiment de gants glacés pour messieurs et dames, toute première qualité, gants de peau qui se lavent, dits peau de chamois et de castor, gants de soie et de coton, ceux-ci à 10 crutz la paire. — Elle vendra au prix de 5 1/4 bz. la paire plusieurs douzaines gants glacés pour dames. — La boutique est maison Reynier, place du marché.

2. Auguste Drehmann et Théodore Zipprott, d'Esslingen, annoncent qu'ils tiendront cette foire de février avec un grand et bel assortiment de souliers pour dames et messieurs, bottes de toute qualité, etc. — Leur banc sera nº 54, place du marché.

MODES, LINGERIES
ET NOUVEAUTÉ.

3. **Mlle ROSALIE BLOC,** modiste, de Genève, prévient le public qu'elle occupera pendant cette foire *le 1er étage de la maison de M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-Marché,* où elle aura un grand assortiment de lingerie, de modes, de fleurs artificielles de Paris, dentelles, bonnets, rubans, écharpes, foulards, mantilles, camails, châles, corsets, manteaux d'enfans, tabliers et nouveautés du dernier goût. On trouvera toujours chez elle modicité dans les prix et marchandises bien confectionnées.

4. G. Bein et Ce, de Prusse, auront à la foire de Neuchâtel, un déballage considérable de leurs étoffes et flanelles si avantageusement connues, en particulier fines flanelles de santé pure laine; de même, flanelle rose pour les rhumatismes, qui rend de si grands services dans ces maladies; flanelle et espagnolette pour jupes; un important assortiment de couvertures de lit en coton, pour une ou deux personnes, de plusieurs qualités et de prix modiques; **tapis de pieds,** en différens dessins, et tapis de 10/4 et 18/4 de largeur ; il peut montrer aux amateurs une collection de modèles pour tapis, dans le dernier goût, et les commandes peuvent être livrées au bout de 4 semaines, à prix singulièrement réduits, ce dont chacun pourra se convaincre. — Le magasin de MM. Bein est comme précédemment maison de M. Reynier, sur la Place.

5. **Benoit Weil,** d'Yverdon, arrivant directement des principales villes manufacturières, sera à Neuchâtel, en foire de février, avec un assortiment considérable de marchandises, en mercerie, quincaillerie et bijouterie dorée, et entr'autres : chevillières ordinaires à 4 et demi, 5 et demi et 6 et demi batz la douzaine, dites pur fil retors de France, et fil et coton ; fils à coudre de Flandre première qualité à 6 cr. la douzaine par paquet; fil à la religieuse, au même prix, fil trois bouts, qualité supérieure; — une très-grande partie de fil d'Ecosse de toute couleur, grands échevaux à 2 batz la douzaine, coton rouge à marquer, bon teint, bobines coton anglais, à 5 1/4 batz la douzaine de toutes couleurs, bretelles élastiques, à 3 et 4 batz la paire; dites première qualité à 6 batz. — Un très-grand assortiment de plumes métalliques, épingles à châle, chevillières russes en fil, galons en coton, et chevillières rayées de toutes couleurs; lacets en coton et en soie, aiguilles à coudre à trou bleu, façon anglaise, dites à tricoter, épingles ordinaires et crochets à la livre; coton en petites pelottes; — une forte partie cirage Jacquand qui ne sèche pas et conserve le cuir, bonnets noirs pour hommes, à grands flocs à la française, au prix de 6 ffce la douzaine, ou 4 batz la pièce. — **Grand bon marché :** Toiles en fil blanc, une forte partie cotonnes bon teint à 4 1/2 batz et à 6 batz l'aune ; mousseline en coupons unis et brochés, à 4 batz l'aune ; id. à la pièce à 6 batz. Cravattes en batiste à carreaux, à 4 batz pièce ; chapeaux et bonnets pour dames, pélerines, chemisettes à très-bas prix. Une partie rubans assortis à choix, de 1 et 2 batz l'aune. Plus, une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long ; on fera de grands avantages aux personnes qui achèteront en gros. — Son magasin est pour cette foire dans l'ancien local de Joseph Wicky, maison de Montmollin, sur la place.

CIRQUE VIENNOIS

Aujourd'hui jeudi 12 février, représenté pour la seconde fois :

LE BIVOUAC DE NAPOLÉON.

VENDREDI RELACHE

Samedi 14 février, représentation extraordinaire, AU BÉNÉFICE DE Mlle HEDWIGE BRILLOF

Cette représentation se distinguera par la nouveauté des pièces et des exercices. — Voir les programmes pour les détails de ces soirées.

Comme mon séjour en cette ville ne durera plus que peu de temps, la clôture devant avoir lieu samedi 21 février, je réclame pour les quelques représentations qui me restent à donner un concours assidu. W. SLEZACK.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 5 Février.*

Froment	*l'émine*	bz 26 à 27.	
Moitié-blé	—	» 24 à 25.	
Mècle	—	»	
Orge	—	» 16 à 16½.	
Avoine	—	» 8 à 8½.	

2 BERNE. *Au marché du 3 Février.*

Froment.	*l'émine*	bz. 25 :	2	rappes.
Epeautre	—	» 26 :	9	»
Seigle	—	» 18 :	9	»
Orge	—	» 14 :	1	»
Avoine	*le muid*	» 84 :	3	»

3. BALE *Au marché du 6 Février.*

Epeautre . *le sac* . fr. 29 : 2 bz. à fr. 31 : 5 bz.
Orge . . . — . . » : » :
Seigle . . . — . . » : » à fr. : bz.
Prix moyen — . . » 29 » 5 » 9 rappes.
Il s'est vendu 538 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 160 —

NB. Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchâtel.

SUPPLÉMENT A LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL.

DU 19 FÉVRIER 1846. — N° 8.

5. Corsets de Paris, propres à perfectionner et à embellir la taille sans nuire à la santé. Au café du Mexique, au second. On demande une ouvrière.

6. Maria Bein, du Tyrol, arrivera pour la foire avec son bel assortiment de gants glacés pour messieurs et dames, toute première qualité, gants de peau qui se lavent, dits peau de chamois et de castor, gants de soie et de coton, ceux-ci à 10 crutz la paire. — Elle vendra au prix de 5 1/4 bz. la paire plusieurs douzaines gants glacés pour dames. — La boutique est maison Reynier, place du marché.

7. Auguste Drehmann et Théodore Zipprott, d'Esslingen, annoncent qu'ils tiendront cette foire de février avec un grand et bel assortiment de souliers pour dames et messieurs, bottes de toute qualité, etc. — Leur banc sera n° 54, place du marché.

MODES, LINGERIES

ET NOUVEAUTÉ.

8. **Mlle ROSALIE BLOC,** modiste, de Genève, prévient le public qu'elle occupera pendant cette foire *le 1er étage de la maison de M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-Marché,* où elle aura un grand assortiment de lingerie, de modes, tels que: bonnets montés du matin, cols, manchettes, gants, foulards, etc., et un grand choix de rubans au-dessous du prix. Belles broderies de Nancy et de St.-Gall. Corsets de 28 à 60 batz, et un grand nombre d'autres articles trop longs à détailler, à des prix très-modérés. On trouvera toujours chez elle marchandises fraîches et bien confectionnées.

9. G. Bein et Ce, de Prusse, auront à la foire de Neuchâtel, un déballage considérable de leurs étoffes et flanelles si avantageusement connues, en particulier fines flanelles de santé pure laine; de même, flanelle rose pour les rhumatismes, qui rend de si grands services dans ces maladies; flanelle et espagnolette pour jupes; un important assortiment de couvertures de lit en coton, pour une ou deux personnes, de plusieurs qualités et de prix modiques; **tapis de pieds,** en différens dessins, et tapis de 10/4 et 18/4 de largeur; il peut montrer aux amateurs une collection de modèles pour tapis, dans le dernier goût, et les commandes peuvent être livrées au bout de 4 semaines, à prix singulièrement réduits, ce dont chacun pourra se convaincre. — Le magasin de MM. Bein est comme précédemment maison de M. Reynier, sur la Place.

10. **Benoit Weil,** d'Yverdon, arrivant directement des principales villes manufacturières, sera à Neuchâtel, en foire de février, avec un assortiment considérable de marchandises, en mercerie, quincaillerie et bijouterie dorée, et entr'autres: chevillières ordinaires à 4 et demi, 5 et demi et 6 et demi batz la douzaine, dites pur fil retors de France, et fil et coton; fils à coudre de Flandre première qualité à 6 cr. la douzaine par paquet; fil à la religieuse, au même prix, fil trois bouts, qualité supérieure; — une très-grande partie de fil d'Ecosse de toute couleur, grands échevaux à 2 batz la douzaine, coton rouge à marquer, bon teint, bobines coton anglais, à 5 1/4 batz la douzaine de toutes couleurs, bretelles élastiques, à 3 et 4 batz la paire; dites première qualité à 6 batz. — Un très-grand assortiment de plumes métalliques, épingles à châle, chevillières russes en fil, galons en coton, et chevillières rayées de toutes couleurs; lacets en coton et en soie, aiguilles à coudre à trou bleu, façon anglaise, dites à tricoter, épingles ordinaires et crochets à la livre; coton en petites pelottes; — une forte partie cirage Jacquand qui ne sèche pas et conserve le cuir, bonnets noirs pour hommes, à grands flocs à la française, au prix de 6 ffce la douzaine, ou 4 batz la pièce. — **Grand bon marché:** Toiles en fil blanc, une forte partie cotonnes bon teint à 4 1/2 batz et à 6 batz l'aune; mousseline en coupons unis et brochés, à 4 batz l'aune; id. à la pièce à 6 batz. Cravattes en batiste à carreaux, à 4 batz pièce; chapeaux et bonnets pour dames, pélerines, chemisettes à très-bas prix. Une partie rubans assortis à choix, de 1 et 2 batz l'aune. Plus, une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long; on fera de grands avantages aux personnes qui achèteront en gros. — Son magasin est pour cette foire dans l'ancien local de Joseph Wicky, maison de Montmollin, sur la place.

On ne vendra que jusqu'à samedi matin à 11 heures, à cause du concert qui aura lieu le soir.

MAISONS A PARIS
19, R. Bourbon-Villen.,
A NEUCHATEL
dans la petite salle des concerts.

DÉBALLAGE CONSIDÉRABLE D'HABILLEMENS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES.

MAISONS A GENÈVE, rue du Rhône, n° 67,
A LAUSANNE
rue St. Pierre, hôtel du Faucon.

A LA VILLE DE PARIS.

Prix fixes et invariables.

MM. BLUM frères ont l'honneur de faire part au public qu'ils vendront pendant la foire de Neuchâtel un grand et bel assortiment d'HABILLEMENS POUR HOMMES; ils espèrent, par l'élégance de la coupe, la solidité de la couture, la fraîcheur et surtout le bon marché de leurs marchandises, mériter la confiance qu'ils ont obtenue jusqu'à ce jour et dont ils s'efforceront toujours de s'en rendre dignes.

APERÇU DE QUELQUES ARTICLES:

	FR. DE FR.
Habits noirs de cérémonie	de 45 à 70
id. de couleur de ville,	à 55
id. de velours, de cheval et de chasse,	à 25
Redingotes en drap d'Elbeuf, Sedan et Louviers,	de 35 à 70
Paletots doublés en tartan,	de 27 à 60
id. ouatés et doublés de soie,	de 60 à 100
Twines en drap mélangé et doublés en tartan,	de 40 à 60
Paletots (nommé vareuses) très-chauds,	à 22
id. en cuir laine,	de 35 à 45
id. en burel,	a 40
Pantalons d'hiver en étoffes de Roubais,	de 10 à 14
id. en laine, satin uni, satin rayé et autres,	de 15 à 24
id. de drap noir et satin,	de 20 à 28
Gilets en tartan bien croisé et très-chauds,	de 6 à 7

	FR. DE FR.
Gilets à châles, à la chevalière et croisés,	de 5 à 15
id. droits (mode),	de 8 à 13
Bournous ou cabans,	de 40 à 125
Broustous ou vestes fourrées,	à 6
Crispins ou manteaux cloches,	de 36 à 100
Manteaux avec col et manches,	de 60 à 150
id. paletots et twines en Makintosh, imperméable,	de 30 à 35
Un bel assortiment de robes de chambre,	de 22 à 75
Pantalons de matin,	de 9 à 15
Chemises en couleur,	à 4
Gilets de flanelle de santé,	de 7 à 10
Bretelles,	de 1 à 8
Guêtres	à 5

Un bel assortiment de cravates et écharpes au goût le plus moderne.

NB. Toutes ces marchandises sont garanties décaties et seront vendues à des prix fixes. Chacun peut voir les prix qui sont marqués sur chaque article en chiffres connus (francs de France). Ce qui n'est pas au goût de l'acheteur peut être échangé dans les 24 heures.

Le magasin est à la PETITE SALLE DES CONCERTS à Neuchâtel.

CAISSE DES ÉCOLES ET DES FAMILLES.

RÉPARTITIONS.

obtenues et payées aux héritiers ou aux souscripteurs par la caisse de prédécés, *exercice* 1844, homologuée par les ministres du commerce et des finances à Paris.

	Sommes touchées par les souscripteurs.	Age des assurés.	Versements ramenés à l'égalité proportionnelle.
	Fr. de France.	Ans.	Fr. de Fre.
La Direction de Berne (Suisse) a reçu	18,400 26	70	222 22
» » » » » »	17,182 94	63	207 50
» » » Lorient (Morbihan) a reçu	1,322 26	75	15 97
» » » Chambéry (Savoie) a reçu	2,947 91	9	35 60
» » » Besançon (Doubs) a reçu	89 02	5	1 07
» » » Chartres (Eure et Loire) a reçu	93 72	6	1 13
» » » Thann (Haut-Rhin) a reçu	140 58	33	1 70
» » » Paris a reçu	293 42	2	3 54
» » » St. Quentin (Aisne) a reçu	93 72	6	1 13
» » » Molières (Tarn et Garonne) a reçu	59 59	1	— 71

Ainsi les souscripteurs ont reçu 83 fois leur versement ramené à l'égalité proportionnelle.

La Direction générale est à Paris, sous la surveillance de quatre commissaires du roi. Les placements se font dans le trésor de France.

Directeur à Neuchâtel, M. Philippin, notaire et avocat.

M. de Gouy, inspecteur divisionnaire, délégué de l'administration pour toute la Suisse, a fixé sa résidence pour cette année à Neuchâtel, *Hôtel du Faucon.*

PAR ADDITION

12. Samedi prochain 21 courant, à l'issue du plaid de Valangin, il sera vendu par voie d'enchères, un tas de foin bien conditionné d'environ 16 toises, qui est déposé dans la grange de l'auberge de la Couronne, à Coffrane.

Par ord. C.-G. GABEREL, *greffier.*

13. On a perdu, lundi soir, de 4 à 5 heures, entre Boudry et Neuchâtel, une bourse renfermant une quarantaine de francs. La personne qui pourrait l'avoir trouvée, est priée de la remettre au bureau de cette feuille, contre 10 francs de France de récompense.

14. On a perdu, depuis le Val-de-Travers à Neuchâtel, en passant par Colombier, un sac de nuit renfermant du linge, des souliers et différens autres objets. On promet 10 fr. de France de récompense, à la personne qui le rapportera chez Mad. de Pury-Sandoz, à Neuchâtel.

CIRQUE VIENNOIS

Aujourd'hui mercredi 18 février 1846.

LE CHEVALIER DON QUICHOTTE

et son écuyer Sancho Pança,

OU

LE TOURNOIS DE SARAGOSSE.

Samedi 21 février aura lieu la dernière représentation. Voir le programme.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 12 Février.*

Froment	*l'émine*	bz 26 à 27.
Moitié-blé	—	» 24 à 25.
Mècle	—	»
Orge	—	» 16 à 16 1/2.
Avoine	—	» 8 à 8 1/2.

2. BERNE. *Au marché du 10 Février.*

Froment	*l'émine*	bz. 25 : 1 rappes.
Epeautre	—	» 27 : »
Seigle	—	» 18 : 7 »
Orge	—	» 14 : 2 »
Avoine	*le muid*	» 86 : 8 »

3. BALE *Au marché du 13 Février.*

Epeautre . *le sac* . fr. 29 : bz. à fr. 31 : 5 bz.
Orge . . . — . . » : » :
Seigle . . . — . . » : » à fr. : bz.
Prix moyen — . . » 29 » 3 » 6 rappes.
Il s'est vendu 351 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 280 —